



## CONVENTION SIMPLIFIEE D'UTILISATION DES COURTS COUVERTS DU CSLBF

CENTRE SPORTS ET LOISIRS DE LA BANQUE DE FRANCE

57 Ile de la Loge - 78380 Bougival  
☎ 01 39 69 04 60 - 📠 01 30 82 05 43

✉ [contact@cslbf-bougival.com](mailto:contact@cslbf-bougival.com)  
[www.cslbf-bougival.com](http://www.cslbf-bougival.com)

### Contenu

Demande de location de court couvert .....	1
Conditions d'utilisation du CSLBF .....	2
ANNEXES.....	2

### Demande de location de court couvert

Je soussigné,

Prénom : .....

Nom : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

Adresse mail : .....

Désigné ci-dessous comme locataire-demandeur,

Souhaite réserver un créneau au Centre Sport et Loisirs de la Banque de France dans le cadre d'une réservation annuelle pour la saison sportive 2018 / 2019.

Le court N° : .....

Du CSLBF m'est donc réservé, aux jours et horaires indiqués :

.....

Du ..... Au .....

(Exemple : du 1er septembre au 31 juillet)

NB : Sur demande préalable (au minimum 2 jours avant) par le locataire-demandeur, le CSLBF peut attribuer un autre court, nommant extérieur mais sur le même jour et horaires.



## CONVENTION SIMPLIFIEE D'UTILISATION DES COURTS COUVERTS DU CSLBF

CENTRE SPORTS ET LOISIRS DE LA BANQUE DE FRANCE

57 Ile de la Loge - 78380 Bougival  
☎ 01 39 69 04 60 - 📠 01 30 82 05 43

✉ [contact@cslbf-bougival.com](mailto:contact@cslbf-bougival.com)  
[www.cslbf-bougival.com](http://www.cslbf-bougival.com)

### Conditions d'utilisation du CSLBF

1. La location est valable pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2018 au 31 juillet 2019.
2. Le locataire-demandeur doit être obligatoirement adhérente du CSLBF.
3. Le locataire-demandeur peut utiliser le court avec toutes personnes de son choix (qui doivent être adhérente du CSLBF), dans la limite de 4 joueurs/court.
4. Le locataire-demandeur fournira la liste des personnes accédant au site du CSLBF.
5. Le locataire-demandeur et les personnes accédant sont désignées ci-dessous par « les personnes ».
6. Seul le locataire-demandeur aura accès au court loué pendant les créneaux réservés.
7. Les personnes présentes doivent présenter un justificatif d'identité en cas de contrôle.
8. Les personnes sont tenues de respecter scrupuleusement l'horaire d'utilisation qui leur est imparti.
9. Le locataire-demandeur est responsable de la bonne utilisation du terrain qui leur est attribué et s'engagent à respecter le règlement intérieur.
10. Les personnes utilisant les infrastructures du CSLBF ne pourront le rendre responsable des vols, accidents ou incidents de toute nature.
11. Les personnes s'engagent à s'assurer contre les divers risques d'accidents y compris ceux pouvant être causés à des tiers. Ils sont en outre responsables des dommages de toutes natures causés aussi bien dans les vestiaires et que sur installations sportives ou tout autre endroit du CSLBF. Les réparations éventuelles seront effectuées par le CSLBF et les personnes réservataires seront tenu de procéder au remboursement des dépenses engagées.
12. La non observation de ce règlement d'utilisation et ou du règlement intérieur du CSLBF pourra entraîner la résiliation du contrat de réservation.

### ANNEXES

Pour la saison sportive 2018/2019 et dans le cadre de son fonctionnement, les courts ne peuvent ne pas être disponibles notamment aux dates suivantes :

- DEMONTAGE DE LA BULLE
- REFECTION DES TERRES-BATTUES (1 JOURS)
- JOURS FERIES
- EN DEHORS DES HORAIRES D'OUVERTURE
- EN CAS D'INTEMPERIES
- EN CAS DE FORCE MAJEUR.
- TOURNOI OPEN
- TOURNOI DE TENNIS DU CLUB

Fait à : ..... Le : .....

Signature (avec mention « **BON POUR ACCORD** ») :